

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024
CONVOCAISON DU 09 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	15
- Représentés	:	3
- Absents	:	5
- Votants	:	18

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Gilles LAURENT.

Étaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Claude TILLY donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN.

Étaient absents : Catherine LEROY, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Marie-Françoise DION est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N°3 - CONVENTION RELATIVE A LA FABRICATION DE REPAS DE L'APS/ALSH ENTRE LA COMMUNE ET ROULE TA BILLE (ACCUEIL PERISCOLAIRE)

L'avenant n°3 relatif à la fabrication des repas pour les enfants accueillis par l'association Route Ta Bille (RTB) ainsi que de l'utilisation des locaux du restaurant scolaire est présenté à l'assemblée.

Cet avenant porte sur la suppression des modalités de fonctionnement relatif au multi-accueil, demande que les personnels de RTB suivent une formation HACCP et fixe la durée de la convention à 3 ans.

Enfin, il précise que cette convention peut être révoquée en cas de non-respect des clauses d'usage et de propreté ou revue à la demande d'une des deux parties.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par votre à mains levées et par 18 voix pour

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention entre l'association Roule Ta Bille et la commune,
- AUTORISE monsieur le maire à le signer.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz, le 16 septembre 2024,

Le Maire,

Jacques PRIEUR

